



# Lenaiick ADAM

DÉPUTÉ DE LA GUYANE

SECRETAIRE DU BUREAU  
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

## Réforme des aides économiques : des avancées en faveur des entreprises Guyanaises

C'est grâce à de longues négociations avec les parlementaires et les socio-professionnels guyanais, que le Gouvernement a fait évoluer la version initiale de son projet de loi. Les parlementaires de Guyane que nous sommes, Georges PATIENT et moi-même, saluons ces avancées.

D'une part, cela a permis d'intégrer les entreprises de l'ensemble des secteurs éligibles à la défiscalisation dans le nouveau système des exonérations de charges, tout comme les activités de conseil, d'ingénierie et d'expertise comptable, initialement exclues du projet de loi de la zone franche renforcée.

D'autre part, de nouveaux acquis issus directement de ces négociations, sont à noter :

- Il n'y a plus qu'un seul niveau d'exonération applicable en Guyane : le niveau de compétitivité renforcée.
- S'agissant des seuils de compétitivité renforcée, ils ont été relevés. Le mécanisme initial prévoyait une exonération totale des charges pour l'employeur jusqu'à 1,4 SMIC et une dégressivité jusqu'à 2,4 SMIC, point de sortie de l'exonération. Le mécanisme adopté, portant l'exonération des charges jusqu'à 1,7 SMIC, et une dégressivité jusqu'à 2,7 SMIC permet davantage l'embauche de moyens et hauts salaires. Cette réforme s'inscrit dans un processus de lutte contre le travail dissimulé. Elle va permettre de ramener certains travailleurs illégaux dans la légalité et de leur conférer un statut protecteur.

adresse

126 RUE DE L'UNIVERSITÉ,  
75355 PARIS 07 SP

tel

01 40 63 74 44

mail

LENAICK.ADAM@ASSEMBLEE-  
NATIONALE.FR

site internet

LENAICKADAM.FR



# Lenaiick ADAM

DÉPUTÉ DE LA GUYANE

SECRÉTAIRE DU BUREAU  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES

S'il faut reconnaître que ces ajustements sécurisent à nouveau le tissu économique local, il y a néanmoins un certain nombre d'entreprises qui seront perdantes. La Ministre de l'Outre-mer, Annick GIRARDIN, nous a assuré que des réajustements seront étudiés au cas par cas, afin d'accompagner les socio-professionnels lésés. Nous nous assurerons que ces engagements soient honorés.

Tout guyanais conscient de la problématique du chômage qui touche notre territoire, sait à quel point il est important de soutenir nos entreprises. C'est la raison pour laquelle je me devais de soutenir dans l'hémicycle, encore ce jour, ces mesures. L'intérêt de la Guyane, toujours l'intérêt de la Guyane !

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

adresse

126 RUE DE L'UNIVERSITÉ,  
75355 PARIS 07 SP

tel

01 40 63 74 44

mail

LENAICK.ADAM@ASSEMBLEE-  
NATIONALE.FR

site internet

LENAICKADAM.FR

